



Preavis congé parental lors d'une cession

Par **wushu29k**, le **12/12/2009** à **18:17**

Bonjour à tous ,

Mon entreprise va céder une partie de son activité donc notre site va être racheté normalement fin janvier 2010.

Si je demande à être en congé parental en janvier 2010 ; dois-je effectuer les 2 mois de préavis dans les deux entreprises ?

Ou dois-je faire seulement le préavis jusqu'à la cession de notre activité ?

merci d'avance pour vos réponses.

cdlt